

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <b>2016.10.02</b>	<b>ANNEE 2016</b>  <u>Objet</u> : <b>Avenants travaux  commerce</b>
<p>Le treize octobre deux mille seize</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Michel AUBRUN, Mélusine BALLIF (donne pouvoir à Sandrine BOUDIGUES), Thierry CHABANON, Nathalie VERNUS-PROST (donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Gérard SZYNDRALEWIEZ (donne pouvoir à Didier REY)</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Mme Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 8 octobre 2016  Membres en exercice : 15                      Présents : 10                      Votants : 13  ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur Le Maire explique que plusieurs avenants ont été reçus concernant les travaux de réhabilitation et mise en conformité du commerce « Le Cheval Blanc ».

Cela concerne :

- Lot n°1 (Entreprise RAE) pour une plus value de 3 293.50 € TTC due à des travaux supplémentaires concernant le palier et la récupération des eaux pluviales (Avenant n°2).
- Lot n°5 (SARL CDPI) pour une plus value de 1 826.10 € TTC due aux travaux effectués sur les volets (Avenant n°2).
- Lot n°6 (SARL BARRAUD) pour une moins value de 517.67 € TTC due à la suppression de la chape et changement de ragréage (Avenant n°2) ainsi qu'une plus value de 375.84 € TTC due à la réintégration du siphon de sol et à l'habillage et façonnage d'une marche (Avenant n°3).
- Lot n°7 (SARL ARELEC) pour une plus value de 3 630.11 € TTC due aux travaux de pose complémentaire de prises (Avenant n°1).
- Lot n°8 (SARL COCHET) pour une plus value de 306.62 € TTC due aux travaux d'ajouts d'alimentations et évacuations d'eau + changement d'évier (Avenant n°1).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des conseillers

- **Accepte** :

- l'avenant n°2 de l'Entreprise RAE (lot n°1) pour une plus value de 3 293.50 € TTC ce qui porte le marché de 67 253.80 € TTC à 71 101.33 € TTC.
- l'avenant n°2 de la SARL CDPI (lot n°5) pour une plus value de 1 826.10 € TTC ce qui porte le marché de 16 800.00 € TTC à 20 712.41 € TTC
- les avenants n°2 et n°3 de la SARL BARRAUD (lot n°6) pour une moins value de 141.83 € TTC ce qui porte le marché de 14 228.52 € TTC à 12 473.47 € TTC
- l'avenant n°1 de la SARL ARELEC (lot n°7) pour une plus value de 3 630.11 € TTC ce qui porte le marché de 21 987.79 € TTC à 25 617.90 € TTC
- l'avenant n°1 de la SARL COCHET (lot n°8) pour une plus value de 306.62 € TTC ce qui porte le marché de 21 274.82 € TTC à 21 581.45 € TTC

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ces avenants.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Pierre CHAMPION